

# Politique à Gauche

n°40 avril/mai/juin 2012



**GUE/NGL**

Gauche Unitaire Européenne/Gauche Verte Nordique  
European United Left/Nordic Green Left  
Groupe Parlementaire • Parliamentary Group  
PARLEMENT EUROPEEN • EUROPEAN PARLIAMENT

LA LETTRE D'INFORMATION DU DÉPUTÉ EUROPÉEN JEAN-LUC MÉLENCHON

## Je ne lâche rien !

« **B**ien qu'étant dans la dernière ligne droite des élections présidentielles, j'ai continué, avec mon équipe parlementaire, à garder un oeil sur tout ce qui se passait au Parlement européen. Que je sois présent ou absent de l'hémicycle lors des votes, j'ai continué à m'exprimer sur les textes qui y ont été votés.

Taxe sur les transactions financières dans une version plus que minimaliste, transferts massifs de nos données personnelles vers les Etats-Unis, mise sous tutelle accrue de la Commission européenne des politiques de l'emploi des Etats membres, menaces à peine voilées contre le gouvernement de Cristina Fernandez de Kirchner qui a osé défendre son peuple contre Repsol, autant de sujets qui ont été traités en séances et dont vous trouverez ici un bref résumé ainsi que mes interventions en séance.



## ECONOMIE

# UNE TAXE SUR LES TRANSACTIONS FINANCIÈRES A MINIMA VOTÉE AU PARLEMENT EUROPÉEN

### MON INTERVENTION EN SÉANCE:

*Je me félicite que la proposition de taxe sur les transactions financières que je porte depuis la formation d'ATTAC en 1998 soit enfin à l'ordre du jour des institutions européennes. L'UE n'a jamais que 15 ans de retard! Je note que la commission des affaires économiques a approuvé l'amendement porté par les députés du Front de Gauche d'élargir la taxe proposée par la Commission aux transactions sur le marché des changes. C'est une bonne nouvelle. Je regrette néanmoins que les dispositions d'exception pour les produits dérivés et l'interdiction faite aux Etats de créer toute nouvelle taxe sur les transactions financières soient maintenues dans le texte. Avec mes camarades du Front de Gauche nous avons à nouveau déposé des amendements pour les supprimer. Je vote néanmoins pour ce pas en avant.*



**P**ar voix 487 pour et 152 voix contre, le Parlement européen a adopté un projet de directive portant création d'une taxe sur les transactions financières. Si elle est largement moins ambitieuse que la taxe proposée par ATTAC, elle n'en constitue pas moins un pas en avant.

**La Taxe sur les transactions financières proposée par la Commission européenne fixait un taux minimum de 0,1% sauf pour les contrats dérivés (taux minimum de 0,01%). Elle ne concernait pas les transactions sur**

le marché des changes et toute autre taxe sur les transactions financières est interdite aux Etats membres. Elle incluait en outre toute une série d'exemptions de taxe. La taxe telle que proposée au vote en ce mois de Mai avait pour seule avancée de proposer que les marchés des changes doivent inclus... sauf pour les produits dérivés (90% de ce marché). Bref, une avancée ridiculement petite. Avec mes camarades députés du Front de Gauche, nous avons déposé une série d'amendements visant à supprimer l'exception faite pour les produits dérivés (les 3/4 des plus de 1 million de milliards de \$ de transactions annuelles), supprimer l'exemption des transactions sur le marché primaire, augmenter le taux planché de 0,1% à 0,2%, permettre l'augmentation temporaire de ce taux planché pour le porter à un niveau dissuasif lorsqu'une bulle spéculative s'amorce et supprimer l'interdiction faite aux Etats de mettre en place d'autres taxes sur les transactions financières. Ils ont tous été rejetés.

## PROTECTION DES DONNEES

# LE PARLEMENT EUROPÉEN PERMET AUX USA DE CONTRÔLER NOS DONNÉES PERSONNELLES

### L'INTERVENTION QUE J'AVAIS PRÉPARÉE POUR LE VOTE DE CET ACCORD :

Ce nouvel accord signe la soumission de l'Union aux Etats-Unis d'Amérique. Je dénonce ce rapport qui le valide. Comment peut-on avaliser de la sorte l'envoi des données personnelles de tous nos concitoyens à des autorités qui ne garantissent même pas les pauvres conditions qu'elles ont bien voulu accepter? Comment peut-on accepter de n'avoir aucun contrôle sur ces données ni aucun pouvoir pour permettre à nos concitoyens injustement inscrits parmi les terroristes d'obtenir justice? Mon groupe manifeste son total désaccord avec une telle abdication. Je le soutiens pleinement.



**J**e n'étais pas à Strasbourg durant la dernière semaine de campagne du premier tour des élections présidentielles, mais mes collègues et mes collaborateurs me tenaient informés de ce qui s'y passe. Or cette semaine-là, le Parlement européen se penchait sur l'approbation de «l'accord entre les États-Unis d'Amérique et l'Union européenne sur l'utilisation et le transfert des données des dossiers passagers (données PNR) au ministère américain de la sécurité intérieure». Rien qu'au nom, vous aurez deviné qu'il s'agit là d'un accord non réciproque dans lequel l'Union accepte de transférer les données personnelles des citoyens européens aux autorités étatsuniennes. Vous avez raison.

L'accord fait que **la responsabilité du tri des 19 données obligatoire** (nom

du passager; l'itinéraire; es vols (numéros, dates, horaires); les personnes enregistrées sous le même numéro de réservation; les coordonnées du passager ; les informations de paiement; les réservations d'hôtel et de voiture; les demandes de services spécifiques (numéro de siège, repas spécial, assistance médicale) **pour aller aux USA ou les survoler ainsi que et leur envoi incombe aux transporteurs aériens et à leurs agents à agréer. Il permet aux USA de s'en servir à des fins de profilage de «terroristes potentiels» ou de «complices de terroristes potentiels». Il valide le fait que les données personnelles des voyageurs puissent être utilisées à tout propos. La sécurité des données est quant à elle est garantie par les USA. Les autorités européennes ne contrôlent rien. Et bien évident les données seront conservées indéfiniment et pourront les transférer aux autorités d'autres Etats. Le tout sans possibilité effective de recours pour les citoyens qui seraient, par exemple, mis sur la liste noire des passagers et ne pouvant donc plus, ne serait-ce que survoler les USA. Le nombre de personnes abusivement mises sur cette liste est pourtant croissant. Et n'allez pas croire qu'il y ait la moindre réciprocité là-dedans. Tout va dans le sens des USA exclusivement.**

## EMPLOI

**LA COMMISSION EUROPÉENNE  
TENTE DE METTRE L'EMPLOI  
SOUS TUTELLE**

Pendant qu'en France on menait campagne, la Commission européenne continuait sa sale besogne. En Avril, elle proposait son «paquet emploi» intitulé «*vers une reprise génératrice d'emploi*». Il s'agit de recommandations que la Commission fait aux Etats membres. La Commission n'a pas de pouvoir législatif en ce qui concerne l'emploi. Mais elle a un pouvoir de fait car c'est elle qui coordonne les politiques de l'emploi de l'emploi des Etats membres. Dans le cadre du Semestre européen, la Commission propose des «lignes directrices pour l'emploi» que les Etats sont invités à inclure dans les plans de réformes nationaux qu'ils lui remettent ensuite pour validation. En Mars dernier, les gouvernements ont validé les lignes directrices (abaissement des charges salariales et leur compensation par des hausses de TVA, flexisécurité, «amélioration» des mécanismes de fixation des salaires au profit des employeurs, réduction du nombre de professions réglementées, lutte contre la soi-disant «*dépendance aux prestations sociales*» etc). Ils ont en plus accepté de renforcer cette coordination des politiques de l'emploi. Désormais ils remettront chaque année à la Commission des «plans nationaux pour l'emploi» assortis d'un échéancier précis des réformes pour les douze mois suivant. C'est dans ce cadre que s'inscrit ce nouveau «paquet emploi».

**La Commission y propose de nouvelles casses des droits sociaux.**

Mais elle a mis des gants pour cela. Se posant en défenseure des travailleurs européens contre «les pièges des bas salaires» elle annonce vouloir la mise en place de «salaires minimaux adaptés». La Commission se serait-elle ralliée à notre idée de converger vers un SMIC européen? Que nenni! Elle s'empresse d'expliquer que pour être «efficaces» ces minimums salariaux, devraient être «différenciés» c'est-à-dire négociés branche par branche. En clair, elle propose un salaire minimum à la carte. C'est-à-dire pas de salaire minimum du tout! Elle déclare ensuite que «*la crise a révélé que la flexibilité interne pouvait être un moyen très efficace de préserver l'emploi et de lutter contre les coûts d'ajustement*». La flexibilité interne? Il s'agit tout simplement de la casse des droits salariaux au sein de l'entreprise Car la Commission ne pense pas précisément au chômage partiel:

«la marge budgétaire» lui semble insuffisante. Non, c'est bien de la renégociation du temps de travail et de la rémunération des employés au gré de la gestion patronale qu'elle parle. Autre imposture: la Commission propose de défendre les contrats à durée indéterminée contre les contrats atypiques (tout en expliquant les bienfaits des CDD pour la «fluidité du marché du travail»). Comment? En réduire les coûts de licenciements qui sont selon elle «bien trop élevés» dans le cas des CDI! La Commission prétend aussi «supprimer les entraves à la libre circulation des travailleurs». Dit comme ça, ça peut paraître sympathique. Mais ce que la Commission propose en fait c'est de contraindre les travailleurs à migrer d'un pays à l'autre en fonction des besoins du marché. Tout est bon pour cela. On connaissait déjà la **bolkensteinisation des travailleurs**. Désormais, on proposera aussi directement aux gens d'aller travailler dans un autre pays de l'UE. Des partenariats entre les services de l'emploi des Etats membres seront mis en place à cette fin. Vous ne trouvez pas de travail en France? Que n'allez-vous travailler en Roumanie? Reste à savoir au bout de combien de propositions de ce type refusées les prestations sociales seront supprimées.

## INTERNATIONAL

**QUAND LE PARLEMENT EUROPÉEN MENACE  
L'ARGENTINE****INTERVENTION PRÉPARÉE SUR LE  
TEXTE DES SOCIAUX-DÉMOCRATES  
ET DE LA DROITE :**

*J'aurais voté contre ce texte odieux. Il menace de représailles un gouvernement qui agit légitimement et en toute légalité pour le bien des citoyens de son pays. Il prend fait et cause pour une compagnie pétrolière qui non seulement mène une politique nuisible à l'étranger mais ne paie même pas les impôts dus en Europe. Je soutiens la décision du gouvernement de Madame Cristina Fernandez. Elle est conforme à celles que je propose pour préserver l'intérêt général en France et en Europe. Je dénonce cette résolution commune et le soutien que lui a apporté le groupe des socialistes et sociaux-démocrates et les socialistes français prouvant leur attachement aux intérêts des multinationales et leur mépris de l'intérêt des peuples.*



**L**undi 16 avril la Cristina Fernandez, présidente de l'Argentine, annonce lors d'une conférence de presse qu'elle vient de signer une proposition de loi de nationalisation de 51% d'YPF (*Yacimientos Petrolíferos Fiscales*) et qu'elle vient de le transmettre au Senat argentin. Elle annonce en outre que le prix que l'Argentine payera en compensation de cette nationalisation sera évalué par le tribunal compétent (Tribunal de Tasaciones de la Nación). Principale compagnie concernée, la pétrolière Repsol demande la somme exorbitante de 8 milliards d'euros. Le vice-ministre argentin de l'économie indique très clairement que l'Argentine ne paiera jamais une telle somme. Le traité bilatéral d'investissement (TBI) signé avec l'Espagne en 1992 lui donne raison : il stipule que les nationalisations ou expropriations sont possibles à condition que ce soit « *exclusivement pour des raisons d'utilité publique* ». Celles-ci doivent donner lieu à une « *compensation convenable* ». Un point c'est tout.

Le Mercredi 18 Avril, le gouvernement décide d'inclure la société YPF Gas, une autre société contrôlée par Repsol qui distribue du butane et du propane, dans le projet de loi de nationalisation d'YPF. Le même jour, le texte de loi a été adopté en commission au Sénat argentin, ouvrant la voie à son adoption en séance plénière la semaine suivante. Le problème c'est que Repsol a favorisé l'exportation et pas le marché argentin. Résultat en 2011, l'Argentine est devenue importatrice net de gaz et de pétrole. Par contre Repsol rémunère prioritairement ses actionnaires. Il n'investit pas dans l'exploration et le développement des forages argentins. Or les réserves de pétrole argentines ont baissé de 50% entre 2001 et 2011 et le pays est fragilisé par la crise économique. Le gouvernement devait donc agir. Le groupe de la GUE/NGL a décidé de déposer une résolution forte en soutien à la décision de Cristina Fernandez. Celle-ci rappelle qu'à la base YPF était publique, que cette nationalisation n'est pas illégale, et dénonce la politique de Repsol. Elle demande en outre à l'UE de changer de ton vis-à-vis de l'Argentine et de changer d'urgence sa politique vis-à-vis des multinationales. La droite et les sociaux-démocrates ont, eux, choisi de condamner et de menacer l'Argentine en des termes abjectes. Je l'ai dénoncé bien que je n'étais pas en séance pour cause de campagne présidentielle.